

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2011 A 20H00

L'an deux mille onze, le quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

**Etaient présents :** Pierre-Jean ZANNETTACCI, maire, Jean-Claude GAUTHIER, Nadine MALHOMME, René GRUMEL, Sheila MC CARRON, Christian TARRIET, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, Jean-Claude PERRAUD, Dominique DUVINAGE (adjoints), Jean-Claude GROSS, Eric BORAQ, Isabelle FORTECOËF, José DOUILLET, Georges CARRET, Soraya BENBALA, Marc BELLAIGUES, Rabéa PHILYS, Francis PEILLON, Marlène SEYTIER, Daniel BONIFASSI, Jean Louis MAHUET, Simone VENET, Jean CHEVALIER, Nicole THERON, Bernard DAMON, Thierry DEGRANGE.

**Etaient absents et excusés :**

Aline CLAIRET qui a donné pouvoir à Jean Claude GAUTHIER  
Bernard LUX qui a donné pouvoir à Simone VENET

**Etait Absente et excusée :**

Astrid LUDIN

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	29
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	26
<b>Nombre de conseillers votants :</b>	28

### ORDRE DU JOUR

#### I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Eric BORAQ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire :** *Avant de faire l'appel, je vous propose de rajouter deux points à l'ordre du jour.*

*Dans la rubrique FINANCES : La demande de subvention pour les amendes de police. On a reçu le courrier du Conseil Général le jour où les convocations sont parties.*

*Dans le secteur ENFANCE-JEUNESSE : La demande de subvention pour les chantiers 3V.*

#### II. APPROBATION DU COMPTE RENDU de la séance du conseil municipal du 7 mars 2011.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

III. **DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES : pas de point à l'ordre du jour**

IV. **AFFAIRES GENERALES : pas de point à l'ordre du jour**

V. **PERSONNEL : pas de point à l'ordre du jour**

VI. **FINANCES :**

1) **Approbation du compte administratif 2010 de la commune**

**Exécution du Budget de la Commune exercice 2010**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'exécution
Section de fonctionnement	5 190 906,59	5 850 599,80	659 693,21
Section d'investissement	1 477 011,95	1 691 371,79	214 359 ,84
Reports de l'exercice 2009 En fonctionnement		496 006,71	
Reports de l'exercice 2009 en investissement		703 456,87	
<b>TOTAL</b>	<b>6 667 918,54</b>	<b>8 741 435,17</b>	

Reste à réaliser à reporter en 2010 en investissement	1 358 888,72	901 735,61	
--	--------------	------------	--

**Résultats cumulés**

Résultat cumulé Section de fonctionnement	5 190 906,59	6 346 606,51	
Résultat cumulé section d'investissement	2 835 900,67	3 296 564,27	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>8 026 807, 26</b>	<b>9 643 170,78</b>	

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle du conseil, Mademoiselle Simone VENET, doyenne de l'assemblée, prend la présidence afin de faire procéder au vote.**

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2010 de la commune.**

2) **Approbation du compte de gestion 2010 de la commune**

Ce document établi par le receveur municipal en poste à l'Arbresle reprend l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2010.

Il a été vérifié que le compte de gestion 2010 du budget communal présenté est conforme au compte administratif 2010 du budget communal.

**Monsieur CHEVALIER :** *Bien que n'ayant pas voté le budget, on considère que le compte administratif et le compte de gestion sont des documents techniques, ce qui explique notre vote.*

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2010 de la commune.

### 3) Affectation des résultats du compte administratif 2010 de la commune

Le compte administratif 2010 présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Excédent au 31 décembre 2009	1 026 257,03
-	Part affectée à l'investissement en 2010	530 250,32
+	Résultat 2010	659 693,21
=	<b>Excédent cumulé au 31 décembre 2010</b>	<b>1 155 699,92</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Excédent au 31 décembre 2009	703 456,87
+	Résultat 2010	214 359,84
=	<b>Excédent au 31 décembre 2010 à reprendre à l'article 001 en 2011 (A)</b>	<b>917 816,71</b>
+	Reprise des RAR en dépenses (B)	-1 358 888,72
+	Reprise des RAR en recettes (C)	901 735,61
=	Excédent de financement en investissement [(A+B) +C]	460 663,60
<b>Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :</b>		
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement (recette budgétaire à l'article 1068 en 2009)	0,00
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en 2009)	0,00
=	Affectation total au 1068 en 2009	0,00
	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé	1 155 699,92
-	Affectation total au 1068 en 2011	0,00
=	<b>Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en 2011)</b>	<b>1 155 699,92</b>

Monsieur CHEVALIER : *On n'est plus dans le technique, donc on s'abstiendra.*

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'exception de Madame THERON, Messieurs MAHUET, DEGRANGE, CHEVALIER et DAMON qui s'abstiennent, approuvent l'affectation des résultats de l'exercice 2010 au budget 2011 de la commune telle que proposé ci-dessus.

### 4) Approbation des trois taxes directes pour l'année 2011

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été proposé de maintenir les taux des trois taxes pour 2011 au même niveau qu'en 2010.

Il est proposé de fixer ainsi les taux :

Taxe d'habitation	13,32 %
Taxe Foncier bâti	22,21 %
Taxe terrain non bâti	54,82 %

**Monsieur MAHUET :** *On est d'accord effectivement pour que les taxes n'augmentent pas, en souhaitant un jour une évolution sur la taxe du foncier bâti, qui va pénaliser de plus en plus les classes moyennes. C'est un souhait que l'on émet à chaque fois, si l'on pouvait faire baisser de quelques points ce foncier bâti sur L'Arbresle.*

**Monsieur le Maire :** *On pourrait peut-être même engager une réflexion à l'échelle communautaire, dans le cadre de la réforme de la fiscalité. C'est le souhait de quelques uns à la communauté de communes.*

**Monsieur MAHUET :** *Si on veut accueillir de jeunes ménages dont c'est la première accession à la propriété.*

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent les taux d'imposition tels que proposés ci-dessus.**

#### 5) Modification de l'autorisation de programme N°2010- 01 « opération Vieil Arbresle »

Par délibération du 28 Juin 2010 N°DEL53-06-10 le conseil municipal a voté l'autorisation de programme (AP) ci-dessous :

N°	Libellé	Montant	Crédits paiement 2010	Crédits paiement 2011
01/2010	Aménagement du Vieil Arbresle	986 000 euros	614 000 euros	372 000 euros

Conformément aux règles comptables le montant des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice représente la limite des dépenses pouvant être liquidées ou mandatées sur l'exercice. Ces crédits de paiement ne peuvent faire l'objet de reports. En 2010 le montant des crédits de paiement utilisé a été de 131 106,22 euros.

Afin de pouvoir mandater les sommes correspondantes au marché de travaux signé pour le réaménagement du Vieil Arbresle et de tenir compte de travaux complémentaires ainsi que d'une éventuelle acquisition nécessaire à l'aménagement de l'ilot Raspail, il y a lieu de modifier les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'exercice 2011 comme suit :

N°	Libellé	Montant initial	Révision exercice 2011	Total cumulé de l'AP	Crédits de Paiement antérieurs	Crédits paiement 2011
01/2010	Aménagement du Vieil Arbresle	986 000€	166 106,22€	1 152 106,22€	131 106,22€	1 021 000€

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent la modification de l'autorisation de programme N°01-2010 à intervenir au Budget Primitif 2011 dans les conditions ci-dessus exposées.

**6) Approbation du budget primitif 2011 de la commune**

**Equilibre du Budget de la Commune -Exercice 2011**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	6 709 906,87	5 554 206,95
Résultat de Fonctionnement 2010 reporté		1 155 699,92
<b>TOTAL</b>	<b>6 709 906,87</b>	<b>6 709 906,87</b>

**INVESTISSEMENT**

Crédits ouverts au BP	3 094 679,62	2 634 016,02
Reste à réaliser à reporter en 2011 en investissement	1 358 888,72	901 735,61
Résultat d'investissement 2010 reporté		917 816,71
<b>TOTAL</b>	<b>4 453 568,34</b>	<b>4 453 568,34</b>

<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>11 163 475,21</b>	<b>11 163 475,21</b>
---------------------	----------------------	----------------------

**Monsieur MAHUET** : *Le Clos Landar qui a animé le précédent conseil, sur les 33 000 Euros, il s'agit de 33 000 Euros de travaux qui sont prévus ?*

**Monsieur TARRIET** : *Ce sont des crédits nouveaux, c'est pour remettre les fenêtres en état, palier aussi ce qui pourraient arriver.*

**Monsieur MAHUET** : *Lors du DOB, il avait été dit que des études avaient été faites dans le cadre du projet du Clos Landar. Pour optimiser ces réparations, et dans l'hypothèse d'une rénovation qui permettrait d'utiliser en toute sécurité les bâtiments, en attendant une affectation différente dans les années qui viennent, est-ce que vous pensez avoir les éléments suffisants pour faire ce type de réparation ?*

*Est-ce que ce n'est pas l'occasion pour assurer la sécurité des bâtiments, n'y a-t-il pas ce type de réflexion à mener par un professionnel comme cela avait été fait dans les premières études du Clos Landar ?*

**Monsieur le Maire** : *On a un diagnostic structure qui a été fait.*

**Monsieur MAHUET** : *Je pensais à celui-là, notamment.*

*Le diagnostic est là pour dire le bâtiment est dans tel niveau d'état, et derrière il était proposé des compléments d'investigation sur les planchers, etc...*

*Ce sont des choses qu'il paraît utile de pouvoir programmer.*

*Le diagnostic ne répondait pas à tout.*

**Monsieur le Maire** : *On n'a pas été jusque là pour l'instant. Tout dépendra du choix que l'on va faire. En commission générale on re-débattra des projets sur l'avenir du Clos Landar.*

*Si ce sont des projets qui devaient être menés à beaucoup plus long terme, il faudrait s'engager dans une action pour sécuriser au maximum, maintenir en état au maximum.*

*Si ce sont des projets dont la réalisation serait assez rapide, dans les 3 ou 4 ans à venir, il n'est pas nécessaire de s'engager sur des études très poussées.*

**Monsieur MAHUET** : *Le diagnostic n'orientait pas vers des études très poussées, c'était de maintenir en état l'existant, en attente des projets décidés ultérieurement.*

*Les études qui avaient été faites dans le cadre du Clos Landar, ne suffisent pas à assurer la maintenance des bâtiments existants.*

**Monsieur BORAIO** : *On a fait passer un bureau d'études qui a fait les contrôles nécessaires, et qui a fait des préconisations afin de maintenir en état à court terme, à moyen terme, et à long terme. Donc là ce que l'on veut engager c'est du moyen terme.*

**Monsieur MAHUET** : *Qui a fait ces contrôles ?*

**Monsieur BORAIO** : *Je ne l'ai plus en tête.*

**Madame ROJON, Directrice générale des services** : *Il y a eu un diagnostic complémentaire très récent.*

**Monsieur MAHUET** : *J'ai vu ce diagnostic.*

**Madame ROJON, Directrice générale des services** : *Cyrille DANGUIN a demandé un complément concernant un mur.*

**Monsieur MAHUET** : *Oui, il y a cela, il y a aussi l'état des planchers.*

**Monsieur le Maire** : *On a eu un rendu qui fait que l'on a pu engager les premiers travaux.*

**Monsieur DAMON** : *Quel est le montant de l'enveloppe financière consacrée à ce jour au Clos Landar, en tenant compte de l'achat qui doit être de l'ordre de 565 000 € ?*

**Monsieur TARRIET** : *650 000 €*

**Monsieur le Maire** : *Quand on avait retiré le projet, on avait estimé autour de 140 000 Euros.*

**Monsieur MAHUET** : *Si une étude a été fait est-ce qu'on pourrait en avoir un exemplaire ?*

**Monsieur le Maire** : *Sans problème.*

**Mademoiselle VENET** : *Pouvez-vous me dire le nombre de salariés de la commune qui sont handicapés, considérés comme handicapés ?*

*Madame ROJON, Directrice générale des services : D'après notre effectif on devrait être à six agents équivalents temps complet.*

*Dans la territoriale les agents qui sont reclassés suite à une inaptitude sont comptés. Il y a un agent à la médiathèque, trois agents, identifiés, à temps complet, ensuite on a des agents porteurs de handicap ou des reconnaissances COTOREP.*

*A mon avis aujourd'hui on devrait être à 4,5, et on ne remplit pas encore tout à fait nos obligations.*

**Monsieur CHEVALIER** : *Globalement, on ne va pas intervenir sur des points de détail du budget.*

*Le budget, et en particulier sur la partie investissement, qui traduit un projet, des investissements dans la durée, sans rentrer dans le détail, c'est vrai que on arrive à des investissements qui sont dans la continuité de ce qui s'est fait. C'est quand même globalement un budget de fin de cycle. C'est-à-dire qu'il y a de gros projets qui arrivent à terme, en particulier tout ce qui est centre ville.*

*Lorsqu'il y a un budget de fin de cycle, la question qui se pose, c'est comment on prépare le cycle suivant ? C'est là-dessus que l'on trouve qu'il y a un manque, sur le budget. En particulier, ce que l'on sait c'est que l'on va avoir des populations qui vont évoluer, qui vont augmenter. On va avoir des populations qui vont exiger un certain nombre de choses, ceux qui viennent du fait que l'on ait des loyers un peu chers, des jeunes familles qui ne sont pas si nombreuses qu'on espère, et des enfants que l'on a besoin d'accueillir, et des équipements qui sont en limite de saturation, et qui si nos populations augmentent vont être pour certains d'entre eux mal adaptés.*

*Ce qui nous semblerait important c'est que on prépare dans le budget et peut-être au départ par des analyses et des études, tout ce favorise le devenir un peu plus lointain, en particulier et on va le voir à la fin de l'année, un TRAM TRAIN qui va être opérationnel, on aurait été très favorable à ce que qu'il y ait quelque chose qui touche plus particulièrement l'arrivée de ce TRAM TRAIN.*

*Le démarrage de la réflexion par rapport à du transport en commun, du rapatriement, pour éviter par la suite d'avoir à faire des parkings un peu plus nombreux, alors que le plus important pour nous ce serait de faire que les gens puissent venir par des transports doux, en particulier tout ce que nous on avait mis dans le projet de mandat qu'on avait appelé ARBUS, et qui est du transport en commun.*

*Il y a une deuxième chose qui nous semble un peu dommageable, l'an dernier on est parti sur un très gros projet qui intégrait la MJC, et donc qui avait exprimé d'énormes besoins, et là tout d'un coup on saute de ces énormes besoins qui semblaient indispensables à rien du tout. On était très favorable à ce qu'il y ait quelque chose qui permette à la MJC de retrouver toutes ses aises, mais qui n'était du style du Clos Landar. Pour nous il y a un peu un manque dans le projet.*

*La dernière chose, l'anticipation et l'accompagnement de tout ce qui va être évolution, par le PLU, PADD, etc., et qu'on aurait aimé retrouver dans ce budget.*

*C'est une grande ligne, on n'a pas voulu rentrer dans le détail par rapport aux différents types de projets.*

*On n'est pas contre le fait de terminer le centre ville, il faut aller au bout. D ce côté-là c'est normal, mais après dans les choix de ce qui va se faire après, et qui se prépare maintenant, on aurait été beaucoup plus pour l'ARBUS que pour la place de la République qui peut attendre un peu plus, alors que le transport en commun peut attendre beaucoup moins.*



**Monsieur le Maire :** *Concernant le projet ARBUS, c'est un projet qui ne peut se faire qu'à l'échelle intercommunale.*

**Monsieur CHEVALIER :** *Oui mais il faut un « moteur », dans tout ce qui est intercommunalité, si il n'y a pas de moteur, il y a plutôt des freins.*

*On est bien d'accord qu'un système de rapatriement de gens à la gare ne peut pas se faire que sur les arbreslois.*

**Monsieur le Maire :** *On peut éventuellement concevoir un réseau interne à L'Arbresle, mais cela ne répond pas aux besoins.*

*Il faut une réflexion intercommunale, on est à mon avis, loin de la réflexion communautaire, et aussi s'appuyer aussi sur des propositions faites par le Conseil Général et aussi sur les propositions faites par la Région.*

**Madame Mc CARRON :** *La politique de rabattement est clairement une compétence du Conseil Général.*

*Le TRAM TRAIN ne concerne pas que L'Arbresle, c'est tout l'ouest lyonnais qui va s'en servir. A ce titre c'est clairement ACOLADE avec le contrat de développement durable régional qui doit mettre en place quelque chose.*

*La réflexion est en cours, la charte a été validée par la Région, le plan d'action est en cours d'élaboration, et cette réflexion y figure très nettement. Si il y a un enjeu qu'il ne faut pas loucher sur l'ouest lyonnais, c'est bien celui des transports, sinon on a un territoire qui va s'asphyxier.*

*A petit budget, petites mesures, ce n'est pas possible pour L'Arbresle de mettre en place un système de transport pour d'autres communes. Déjà on le fait pour d'autres équipements comme la garderie ou autres.*

*Il y a beaucoup de communes qui profitent pleinement de ce que l'on a à L'Arbresle sans mettre la main à la poche, et si en plus il faut leur mettre un système de transport en commun !*

*C'est bien au niveau intercommunal qu'il faut raisonner, et laisser ACOLADE faire son travail.*

**Monsieur CHEVALIER :** *Mon propos n'était pas de dire les autres ne font pas ce qu'ils doivent faire, c'est nous, faisons aussi ce que l'on doit faire.*

*C'est important, je n'ai pas dit que c'est nous qui allons le payer. Mais c'est nous qui devons être les moteurs, et cela nécessite de l'engagement budgétaire.*

**Monsieur MAHUET :** *je voudrai intervenir sur ce sujet des transports, on parlait de L'Arbresle carrefour des territoires, et on ne peut pas imaginer le TRAM TRAIN sans un accompagnement de transport public qui va avec. Sinon cela ne servirait à rien, car on aurait une commune de L'Arbresle complètement engorgée par les gens qui viendront prendre ce transport.*

*C'est bien à nous, élus, d'éviter cet engorgement, et la réflexion ne peut pas être qu'au niveau communal, mais je pense qu'elle doit être au niveau d'une agglomération.*

*L'Arbresle dans quelques années, aura une agglomération à 13, 14 000 habitants, avec toutes les communes autour, et il faut que cela passe par une réflexion intercommunale. Si on n'essaye pas d'avancer sur cette réflexion à l'échelle de l'agglomération arbresloise, on n'aura jamais les moyens de pouvoir mettre en place un système de transport qui évite l'engorgement qu'on risque d'avoir sur les parkings.*



*D'ailleurs dans la présentation qui avait été faite par le conseil général, qui n'a pas vocation à tout prendre en charge, le Département pourrait accompagner les réseaux à l'échelle d'une agglomération.*

*Ce n'est pas facile, mais ce serait dommage qu'on reste les mains dans les poches, par rapport à quelque chose qui va modifier notre quotidien, qui est un développement différent des transports entre L'Arbresle et Lyon.*

*En tant que chef lieu de canton, carrefour des territoires, c'est bien à nous, même si ce n'est pas facile, à pouvoir mener cette réflexion, dans quelles mesures on pourrait envisager un transport public qui ne serait pas uniquement spécifique à L'Arbresle, mais à l'agglomération Arbresloise et qui permettrait de répondre aux besoins.*

*C'est bien la fonction des élus que d'anticiper, étudier, ce qui va être un engorgement programmé de nos parkings. Il est clair que le TRAM TRAIN va attirer beaucoup de personnes, il est fait pour cela. Je l'ai présenté, il y a une dizaine d'années dans cette salle, on est bien content de le voir réaliser, mais si on ne met pas à côté les mesures d'accompagnement, L'Arbresle ne va pas respirer, même si la déviation se fait. L'Arbresle doit être moteur dans cette réflexion, c'est indispensable pour l'avenir du territoire.*

**Monsieur le Maire :** *Je partage tout à fait cet avis.*

**Monsieur GAUTHIER :** *On a accepté d'aller dans ce sens là dans le cadre du PADD, cela nous paraît totalement évident.*

**Monsieur MAHUET :** *A delà de l'écriture qu'il y a dans le PADD, il faut qu'on ait une action.*

**Monsieur le Maire :** *C'est une action qui s'inscrit dans un vrai projet de territoire dont L'Arbresle doit être effectivement moteur, mais cela j'en suis convaincu.*

*Le projet des transports sur le territoire, c'est l'enjeu majeur des 10 ans à venir, on a essayé de l'intégrer dans le futur PLU, mais à notre échelle. On ne pourra rien faire sans les autres. Il faut que l'on fasse des propositions et on a commencé à en faire, après il faut que l'on soit suivi par nos communes partenaires. Quand je dis en communauté de communes qu'il faut un vrai projet de territoire pour animer ce territoire, il faudrait qu'on puisse le faire entendre vraiment.*

**Monsieur CHEVALIER :** *Les communes ont quand même un rôle important, on a un exemple tout proche, c'est Lissieu, qui est moteur.*

**Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'exception de Mademoiselle VENET, Madame THERON, Messieurs LUX, DAMON, DEGRANGE, CHEVALIER et MAHUET qui s'abstiennent, approuvent le budget primitif 2011 de la Commune tel que proposé ci-dessus.**

## **7) Approbation des subventions versées aux associations pour l'année 2011**

ASSOCIATIONS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>PERSONNEL</b>							
Comité du personnel	6 700	6 700	7 000	7 000	7 140	7 140	7 140
Comité du personnel - prime départ retraite	2 903	1 957	0	3 643	858	2 689	2 540
<b>SOUS-TOTAL PERSONNEL</b>	<b>9 603</b>	<b>8 657</b>	<b>7 000</b>	<b>10 643</b>	<b>7 998</b>	<b>9 829</b>	<b>9 680</b>
<b>M.J.C.</b>							
Les MJC en Rhône Alpes	55 941	58 941	61 901	63 941	65 961	68 126	68 000
M.J.C. - fonctionnement	21 000	27 000	30 000	31 000	32 000	32 000	32 000
<b>SOUS TOTAL M.J.C.</b>	<b>76 941</b>	<b>85 941</b>	<b>91 901</b>	<b>94 941</b>	<b>97 961</b>	<b>104 276</b>	<b>100 000</b>
<b>SPORT</b>							
Office Municipal du Sport	44 118	44 118	45 220	45 220	46 580	46 580	46 580
p. accès niveau supérieur	9 147	9 147	9 147	9 147	6 647	9 147	6 147
Passeports sport municipal	200	200	200	200	200	200	200
Centre de Médecine du Sport	3 000	3 000	4 500	4 500	7 000	4 500	7 500
<b>SOUS-TOTAL SPORT</b>	<b>56 465</b>	<b>56 465</b>	<b>59 067</b>	<b>59 067</b>	<b>60 427</b>	<b>60 427</b>	<b>60 427</b>
<b>SOCIAL</b>							
Ass. Aide à domicile	6 400	6 500	6 662	6 662	8 795	7 000	7 000
Vie libre	336	336	344	344	352	352	352
Solidarité partage	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481	1 481
Resto du cœur	240	240	246	246	251	251	251
Chaudron du cœur	240	240	246	246	251	251	251
APHRA	336	336	345	345	352	352	352
Ass. Conjointes survivants	136	136	140	140	143	143	143
Grain de sel	336	336	344	344	352	352	352
L.E.A							1 000
<b>SOUS-TOTAL SOCIAL</b>	<b>9 505</b>	<b>9 605</b>	<b>9 808</b>	<b>9 808</b>	<b>11 977</b>	<b>10 182</b>	<b>11 182</b>
<b>ANIMATION LOISIRS</b>							
Ass. Hier et Aujourd'hui	480	480	492	492	502	502	502
Club 3ème âge	480	480	700	492	502	502	502
Ass. Joie de Vivre	480	480	492	492	502	502	502
Ateliers Créatifs					250	250	250
Amicale des classes en 2							652
Amicale des classes en 1	336	336	345	345	352	652	
Amicale des classes en 0						300	
Ludothèque	512	512	899	525	536	536	536
Comité des Fêtes	2 180	2 360	2 600	2 600	2 860	2 860	2 860
Commerce actif	512	512	525	525	536	536	536
Ass Culturelle Canton Arbresle (ACCA)	240	240	246	246	251	251	251
Association Culturelle Arbresloise Turque	240	240	246	246	251	251	251
Club Abreslois des Véhicules d'Epoque (CAVE)	240	240	246	246	251	251	251
Carnaval (Comité des Fêtes)	900	1 000	1 100	1 100	1 210	1 210	1 210
Ciné plein air ( Ciné 35 )					411	411	
<b>SOUS-TOTAL ANIMATION LOISIRS</b>	<b>6 600</b>	<b>6 880</b>	<b>7 891</b>	<b>7 309</b>	<b>8 414</b>	<b>9 014</b>	<b>8 303</b>

<b>CULTURE</b>							
Octava	3 760	4 000	4 600	4 100	12 690	12 690	12 690
Amis du Vieil Arbresle	240	240	246	846	863	863	863
Ass. mycologique	136	136	140	140	143	143	143
Union Arbresloise	512	512	793	525	536	536	536
Arts et loisirs monts lyonnais	240	240	1 246	246	251	251	251
Action culturelle	7 500	6 500	7 000	7 000	7 500	7 500	7 500
<b>SOUS-TOTAL CULTURE</b>	<b>12 388</b>	<b>11 628</b>	<b>14 025</b>	<b>12 857</b>	<b>21 983</b>	<b>21 983</b>	<b>21 983</b>
<b>MILITAIRE</b>							
Anciens combattants	158	158	0	0	0	0	0
Médaillés militaires	158	158	162	162	166	166	166
ADR - CATM	158	158	162	162	166	166	166
F.N.A.C.A.	158	158	162	162	166	166	166
Souvenir français	158	158	832	162	166	166	166
Journée Résistance	80	80	82	82	84	84	84
<b>SOUS-TOTAL MILITAIRE</b>	<b>870</b>	<b>870</b>	<b>1 400</b>	<b>730</b>	<b>748</b>	<b>748</b>	<b>748</b>
<b>PATRIMOINE</b>							
Sauvegarde du patrimoine (façades)	20 000	16 000	16 500	16 500	0	17 000	0
<b>SOUS-TOTAL PATRIMOINE</b>	<b>20 000</b>	<b>16 000</b>	<b>16 500</b>	<b>16 500</b>	<b>0</b>	<b>17 000</b>	<b>0</b>
<b>DIVERS</b>							
Amicale des pompiers	240	240	246	246	251	251	251
Chambre des métiers	240	240	246	246	251	251	251
Ass.Sauveteurs Secouristes Rhodaniens	240	240	246	246	251	251	251
Donneurs de sang (ARVS)	240	240	246	246	251	251	251
Société de pêche	158	158	162	162	166	200	200
Société de chasse	158	158	162	162	166	166	166
<b>SOUS-TOTAL DIVERS</b>	<b>1 276</b>	<b>1 276</b>	<b>1 308</b>	<b>1 308</b>	<b>1 336</b>	<b>1 370</b>	<b>1 370</b>
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>							
Chaudron du cœur						300	
Liens et Aides(LEA)						500	
Union arbresloise						300	
Festival de la Musique	11 000	0	15 000	0	15 000	7 500	7 500
Journée Prévention	2 592	1 500	0	1 500	0		
Biennale Danse	0	3 500	0	3 750	0	4 000	
Arts et Loisirs Monts du Lyonnais							1 000
<b>SOUS-TOTAL SUBV EXCEPT</b>	<b>13 592</b>	<b>5 000</b>	<b>15 000</b>	<b>5 250</b>	<b>15 000</b>	<b>12 600</b>	<b>8 500</b>
<b>Provision</b>			<b>1 573</b>	<b>890</b>	<b>8 135</b>	<b>1 562</b>	<b>4 411</b>
<b>TOTAL</b>	<b>207 240</b>	<b>202 322</b>	<b>225 473</b>	<b>219 303</b>	<b>233 979</b>	<b>248 991</b>	<b>226 604</b>

### MONTANT DES SUBVENTIONS SCOLAIRES

SCOLAIRE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Allocations plein air primaire</b>							
Ecole Lassagne	4 266	4 342	4 399	4 416	5 519	5 494	4 942

Ecole des Mollières	1 530	1 619	1 730	1 786	2 319	2 092	2 193
Ecole Ste Thérèse	1 980	1 969	1 918	1 805	2 798	2 596	2 596
<b>Allocations plein air maternelle</b>							
Ecole des Mollières	385	403	432	418	880	794	794
Ecole F. Dolto	738	753	653	688	1 479	1 613	1 626
Maternelle Ste Thérèse	400	382	335	358	734	831	831
<b>Arbre de Noël</b>							
Maternelle Dolto	625	639	557	586	581	634	639
Maternelle Mollières	326	342	368	356	346	312	312
Maternelle Ste Thérèse	339	324	285	305	288	326	326
<b>Allocations activités exceptionnelles</b>							
Ecole Les Mollières	683	722	773	800	807	728	763
Ecole Lassagne	1 903	1 935	1 966	1 978	1 921	1 912	1 868
Classe découverte Lassagne					2 000	2 500	3 000
DDEN	160	360	370	370	378	378	378
Maison familiale la Palma	130	130	133	133	136	136	136
Part. écoles extérieures	305	305	312	312	318	318	318
Ass. Farandole	240	240	246	246	251	350	350
<b>Fournitures scolaires</b>							
Maternelle Ste Thérèse-registre d'appel	15	15	15	12	12	12	12
primaire Ste Thérèse registre d'appel	27	27	27	27	27	27	27
Allocation par élève							
Maternelle Ste Thérèse	2 395	2 282	2 003	2 142	1 613	1 828	1 828
Ecole primaire Ste Thérèse	3 047	3 023	2 938	2 764	2 664	2 472	2 472
<b>SOUS-TOTAL SCOLAIRE</b>	<b>19 494</b>	<b>19 812</b>	<b>19 460</b>	<b>19 502</b>	<b>25 071</b>	<b>25 353</b>	<b>25 411</b>

### MONTANT DES SUBVENTIONS ENFANCE-JEUNESSE

ENFANCE-JEUNESSE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
MJC-Espace Jeunes					36 400	36 400	36 400
MJC-CLSH						14 000	25 700
MJC-Collectif prévention						1 500	1 500
MJC-Café des parents						1 000	1 000
<b>SOUS-TOTAL ENFANCE-JEUNESSE</b>					<b>36 400</b>	<b>52 900</b>	<b>64 600</b>

**Monsieur MAHUET :** *On prend acte du gel des subventions, c'est la troisième année consécutive. Les associations ayant un rôle social très important sur la commune, elles ont leurs charges qui augmentent, personnel, fournitures, et si le budget s'améliore, si on pouvait faire un geste dans les années qui viennent de manière à les aider. Sans l'aide des*

*collectivités, beaucoup d'associations vont disparaître dans les années qui viennent, avec tout le rôle social qu'elles jouent.*

*Je vais être provocateur, certainement, si on met un peu moins de fleurs et qu'on permette aux associations de vivre, personnellement je ne vais pas hésiter.*

**Madame MALHOMME :** *En règle générale lorsqu'une association à des problèmes budgétaires, on est là pour l'aider.*

**Monsieur MAHUET :** *Il y a des associations qui ne vont pas volontairement frapper à la porte de la commune. La cohésion sociale que l'on a dans une commune dépend aussi beaucoup de ces associations.*

**Monsieur le Maire :** *On a une vie associative très riche sur L'Arbresle, avec de nombreuses associations, et c'est vraiment un plus. Il faut noter qu'il y a un soutien matériel de la commune, sur les installations, l'apport humain sur les manifestations. En termes d'aide aux associations on est pas mal.*

*On est bloqué depuis effectivement 3 ans, mais comme le dit Nadine celles qui ont besoin d'un peu plus, ponctuellement, on rajoute à chaque fois.*

**Monsieur MAHUET :** *C'est vrai, mais il y a des choix politiques qu'il ne faut pas oublier.*

**Monsieur le Maire :** *Par exemple, quelque chose qui nous est cher à tous les deux, puisque c'est la subvention sport, elle n'a pas augmenté depuis 3 ans, mais par contre elle augmenté artificiellement depuis 2 ans, on met quand même 20 000 €uros supplémentaires pour la location du gymnase de Grandchamps. Donc cela nous coûte, c'est bien 20 000 euros qui sont arrivés en plus.*

**Monsieur MAHUET :** *Je ne pensais pas spécialement au sport. Il y a d'autres associations dont le rôle est quand même important dans une période de crise économique comme on le vit actuellement.*

**Monsieur le Maire :** *C'était pour illustrer l'aide qu'on pouvait apporter.*

**Monsieur MAHUET :** *Je crois qu'au niveau sport il n'y a pas de souci.*

**Monsieur DEGRANGE :** *Il y a celles du sport, mais il y a aussi par exemple les Restos du Cœur, Les Chaudrons du Cœur, qui ont 251 €uros depuis 3 ans.*

**Madame MALHOMME :** *Les Restaurants du Cœur c'est une antenne que l'on a à L'Arbresle.*

**Monsieur le Maire :** *C'est pour cela que l'on a souhaité aider cette année l'association LEA, qui fait un gros travail de soutien aux familles en difficultés, dans la discrétion, et qui aide beaucoup le CCAS de la commune.*

**Madame Aline CLAIRET, Messieurs Christian TARRIET et Thierry DEGRANGE,** responsables d'associations, ne prennent pas part au vote.

**Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la répartition des subventions telle que proposée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2011.**

## 8) Approbation du compte administratif 2010 du service de l'eau

### Exécution du Budget de l'Eau - exercice 2010

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'exécution
Section d'exploitation	1 141 650,51	1 145 826,43	+ 4 175,92
Section d'investissement	166 630,51	115 230,95	- 51 399,56
Reports de l'exercice 2009 en exploitation		298 159,37	
Reports de l'exercice 2009 en investissement		112 464,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 308 281,02</b>	<b>1 671 680,75</b>	<b>363 399,73</b>

#### Restes à réaliser

Reste à réaliser à reporter en 2011 en investissement	<b>74 627,30</b>		
--	------------------	--	--

#### Résultats cumulés

Résultat cumulé Section d'exploitation	1 141 650,51	1 443 985,80	302 335,29
Résultat cumulé section d'investissement	241 257,81	227 694,95	-13 562,86
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 382 908,32</b>	<b>1 671 680,75</b>	<b>288 772,43</b>

**Monsieur CHEVALIER :** *Le résultat lève un point qui est quand même important, c'est le résultat d'exploitation, qui est pratiquement à l'équilibre. Ce qui veut dire que soit il y a des choses exceptionnelles, soit ce sera récurrent. Si cela devient récurrent et que à terme il faut continuer l'investissement, cela voudra dire qu'il faut augmenter le prix de l'eau.*

**Monsieur DOUILLET :** *On arrive aux mêmes conclusions, et c'est ce qu'on a débattu en commission finances. Effectivement on a des travaux d'investissements pour pérenniser le réseau qui ne sont pas négligeables, dans les années à venir, en gros un million d'euros. Il va falloir étaler, ces travaux ne sont pas d'une extrême urgence, mais ce sont des travaux qu'il est important de programmer dans les années à venir. Naturellement pour financer de telles sommes, avec un budget qui devient en équilibre, il faudra recourir à l'emprunt.*

*Ces dernières semaines on a eu quelques bonnes nouvelles sur la canalisation principale de la Montée de Saint Germain, qui finalement est encore en bon état. Cela fait quelques centaines de milliers d'euros à ne pas dépenser. Mais, malgré cela, il faudra bien à un moment donné, et cela fait plus de 20 ans que le prix de l'eau est resté inchangé, on ne pourra pas continuer comme cela pendant bien longtemps. Il faudra repenser à un prix*



*raisonnable, et suffisant pour investir; de manière à bénéficier des avantages d'un réseau en bon état, et une alimentation en eau de qualité.*

Monsieur le Maire : *Le prix exceptionnellement bas, cela prouve qu'une gestion municipale, c'est intéressant.*

*Ce prix exceptionnellement bas par contre nous pénalise dans les demandes de subvention, car ce prix est anormalement bas.*

**Monsieur MAHUET :** *Dans la mesure où il y a des investissements à faire dans les années à venir, et de plus on bénéficie d'un prix très bas, et il faut aussi montrer aux consommateurs qu'on est dans une ressource qu'il faut protéger, et savoir économiser.*

**Monsieur DOUILLET :** *A ce jour, au niveau réglementaire, les branchements plomb on arrive presque au bout, et en 2012 on sera à niveau. On a réparé tout ce qu'on pouvait faire sur le réseau. On est en train de mettre en place l'outil de télégestion qui va nous permettre de mieux exploiter le réseau, mais aussi de mieux piloter les investissements et travaux à venir en détectant les fuites et les points faibles sur le réseau. On a ce projet aussi de télé-relève centrale du réseau qui peut nous économiser à terme un peu de main d'œuvre.*

*Tout cela mis dans la balance, fait que l'on a globalement assez bien travaillé sur le réseau d'eau. Mais il faut toujours avoir en ligne de mire les investissements à faire pour pérenniser de manière durable notre réseau.*

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle du conseil, Mademoiselle Simone VENET, doyenne de l'assemblée, prend la présidence afin de faire procéder au vote.**

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2010 du service de l'eau.**

## **9) Approbation du compte de gestion 2010 du service de l'eau**

Ce document établi par le receveur municipal en poste à l'Arbresle reprend l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2010 du service de l'eau.

Il a été vérifié que le compte de gestion 2010 du service de l'eau présenté est conforme au compte administratif 2010 du service de l'eau.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2010 du service de l'eau.**

## **10) Affectation des résultats du compte administratif du service de l'eau**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent au 31 décembre 2009	+298 159,37
Part affectée à l'investissement en 2010	0,00
Résultat 2010	+4 175,92
<b>Excédent cumulé au 31 décembre 2009</b>	<b>+302 335,29</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Excédent au 31 décembre 2009	+141 197,00
Résultat 2010	-51 399,56
Excédent cumulé au 31 décembre 2010 à reprendre à l'article 001 en 2011 (A)	61 064,44
Reprise des RAR en dépenses (B)	-74 627,30
Reprise des RAR en recettes (C)	0,00
Besoin de financement en investissement : (A+B)-(C)	-13 562,86
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2010	+ 302 335,29
Affectation obligatoire en investissement en couverture du besoin de financement (recette budgétaire à l'article 1068 en 2011)	-13 562,86
Affectation complémentaire en investissement	0.00
<b>Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en 2011)</b>	<b>+289 219,63</b>

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent l'affectation des résultats de l'exercice 2010 au budget de l'eau 2011 telle que proposée ci-dessus.

#### 11) Approbation du budget primitif 2011 du service de l'eau

##### Equilibre du Budget de l'Eau -Exercice 2011

<b>EXPLOITATION</b>	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	1 778 415,47	1 489 195,84
Résultat d'exploitation 2010 reporté		289 219,63
<b>TOTAL</b>	<b>1 778 415,47</b>	<b>1 778 415,47</b>

#### INVESTISSEMENT

Crédits ouverts au BP	358 494,79	372 057,65
Reste à réaliser à reporter en 2011 en investissement	74 627,30	0,00
Résultat d'investissement 2010 reporté		61 064,44
<b>TOTAL</b>	<b>433 122,09</b>	<b>433 122,09</b>

<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 211 537,56</b>	<b>2 211 537,56</b>
---------------------	---------------------	---------------------

**Monsieur CHEVALIER :** *Une seule question, c'est la même que tout à l'heure, si on parle d'exploitation pure, sans les reports, etc, est-ce qu'on équilibre ?*

**Monsieur DOUILLET :** *Oui, on équilibre. En fonctionnement, ce qui a augmenté de manière significative c'est notre contribution investissement Saône Turdine, qui a augmenté de presque 30 000 euros. Des investissements importants ont été faits sur les réseaux, et les subventions demandées aux communes n'ont pas évolué depuis longtemps. En exploitation c'est ce qu'on pourrait remarquer de particulier en 2011.*

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'eau 2011 tel que proposé ci-dessus.**

## **12) Demande de subvention au titre des amendes de police 2011**

Chaque année le Conseil Général doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police. La commune de L'Arbresle peut bénéficier de cette dotation pour des travaux de sécurité concernant la circulation routière.

Aussi, il est proposé de demander une subvention pour les travaux suivants :

Cet aménagement consiste en la création :

- d'une sortie sur la rue J. MOULIN
- de places de stationnement complémentaires (au minimum 2)

Cet aménagement permettra de :

- fluidifier et sécuriser la circulation dans le parking
- sécuriser la sortie du parking
- créer des places de stationnement en plus
- apporter une meilleure lisibilité au parking

Ce parking est stratégique car positionné à proximité des écoles, de la Mairie et d'une banque.

**Coût estimatif des travaux : 11 600 euros HT**

**Madame THERON :** *Attention à la sortie, les gens ne sont pas à 30 dans la descente, et il y a régulièrement des gens qui prennent la rue dans l'autre sens.*

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la dotation relative à la répartition du produit des amendes de police de l'année 2011.**

## **VII. MARCHES PUBLICS :**

- 1) Restauration hydromorphologique, écologique et valorisation paysagère de la Turdine entre le Pont Pierron et le parking Sainclair : engagement de la procédure de marché public et autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire**

Par une précédente délibération datée du 12 septembre 2008 (référence : DEL 86-09-08), le Conseil Municipal avait approuvé la restauration des berges de la Turdine et la création d'une liaison piétonne entre le stade de l'Arbresle et le parking Sainclair.

Ce projet avait été présenté dans le cadre du contrat de rivière Brévenne-Turdine sous le numéro d'action B1-3.7.

Après plusieurs mois de travail avec les différents membres du comité de pilotage, le projet dressé par le bureau d'étude « GREN », envisage les travaux répondant aux objectifs suivants :

- ⇒ renaturer et restaurer hydromorphologiquement le tronçon de la Turdine, autrefois endigué et canalisé,
- ⇒ revégétaliser et réhabiliter les berges de la Turdine qui ont subi des dégradations importantes lors de la dernière crue de novembre 2008
- ⇒ améliorer la continuité biologique y compris piscicole,
- ⇒ limiter l'impact hydraulique des ouvrages transversaux (passerelle du plateau sportif)
- ⇒ permettre la circulation piétonne en bord de Turdine afin de relier le centre historique et le plateau sportif,
- ⇒ sensibiliser et réconcilier les riverains habitants avec la Turdine,
- ⇒ redonner de l'espace à la rivière, rouvrir la section et améliorer les conditions d'écoulement en crues,
- ⇒ tendre vers une réduction de l'aléa inondation en rétablissant le champ d'expansion des crues (suppression des merlons en crête de berge) et en créant des zones de stockage dynamique des eaux.

Vous trouverez ci-joint, en annexe, une cartographie des travaux envisagés. Le projet ne se réalisera pas d'un seul tenant. En effet, il sera décomposé en deux tranches distinctes :

**- Tranche 1 (2011) : travaux des secteurs I, II, III et IV**

**- Tranche 2 (envisagée pour 2012) : travaux des secteurs V et VI**

**Ainsi, la présente délibération concerne seulement le marché relatif à la tranche 1.**

La tranche 2 sera lancée ultérieurement, notamment après le règlement des différentes questions foncières, vraisemblablement courant 2012. Ainsi, en temps voulu, un second marché sera proposé au Conseil Municipal.

En rentrant plus dans les détails, les travaux de la tranche 1 tendent vers des objectifs visant à :

- 1) Réduire l'impact des inondations : araser les merlons existants en rive gauche pour favoriser l'expansion des crues dans le lit majeur, redonner de la section à la Turdine, créer des zones d'expansion de crue et de stockage dynamique des eaux
- 2) Restaurer hydromorphologiquement et biologiquement les berges de la Turdine : restaurer les fonctionnalités naturelles de la rivière (favoriser le fonctionnement écologique...), réduction des pentes de talus et des berges, création de zones de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, réduction du réchauffement de l'eau et du trop grand éclaircissement grâce à la présence d'une ripisylve continue, favoriser une meilleure oxygénation de l'eau grâce à la végétation et la diversité des écoulements
- 3) Insérer le projet dans un contexte urbain : permettre la circulation piétonne en reliant le complexe sportif au parking Sainclair, favoriser des espaces de loisirs et de détente, sensibiliser et réconcilier les habitants avec la Turdine, valoriser les points de vues et les éléments caractéristiques du paysage, enrichir la palette végétale

Les travaux de cette tranche 1 se décomposent en 2 lots dont les montants sont estimés à :

- lot n°1 : terrassement et génie civil : 421.000,00 €HT soit 503.516,00 €TTC
- lot n°2 : génie végétal : 206.000,00 €HT soit 246.376,00 €TTC

**Le coût prévisionnel total estimé par le maître d'œuvre s'élève à : 627.000,00 euros HT soit 749.892,00 euros TTC.**

Ces montants ne comprennent pas :

- la mission de maîtrise d'œuvre,
- la mission du CSPS,
- la mission de reconnaissance géotechnique (marché en cours),
- le déplacement des réseaux d'éclairage du stade
- les éventuelles acquisitions foncières ou frais d'actes de notaires,
- les frais de publicité divers.

La procédure utilisée pour la mise en concurrence sera celle du marché à procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics).

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut-être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

**Monsieur le Maire :** *C'est un projet dont on parle depuis longtemps et qui commence à prendre forme, c'est la première partie. La deuxième phase étant liée à l'acquisition des terrains.*

**Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,**

**- donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de lancer la procédure du marché public pour les travaux de restauration hydromorphologique, écologique et valorisation paysagère de la Turdine entre le Pont Pierron et le parking Sainclair selon la Procédure Adaptée**

**- donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les marchés à intervenir avec les titulaires qui seront retenus par la commission chargée d'analyser les offres.**

## **VIII. URBANISME :**

### **1) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du projet de restauration hydromorphologique, écologique, et valorisation paysagère de la Turdine**

Par une précédente délibération datée du 12 septembre 2008 (référence : DEL 86-09-08), le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une liaison piétonne le long de la Turdine entre le stade de l'Arbresle et le parking Sainclair.

Ce projet avait été présenté dans le cadre du contrat de rivière Brévenne-Turdine sous le numéro d'action B1-3.7.

Après plusieurs mois de travail avec les différents membres du comité de pilotage, le projet dressé par le bureau d'étude « GREN », envisage les travaux répondant aux objectifs suivants :

- renaturer et restaurer hydromorphologiquement le tronçon de la Turdine, autrefois endigué et canalisé,
- revégétaliser et réhabiliter les berges de la Turdine qui ont subi des dégradations importantes lors de la dernière crue de novembre 2008
- améliorer la continuité biologique y compris piscicole,
- limiter l'impact hydraulique des ouvrages transversaux (passerelle du plateau sportif)
- permettre la circulation piétonne en bord de Turdine afin de relier entre eux le centre historique, le plateau sportif,
- sensibiliser et réconcilier les riverains habitants avec la Turdine,
- redonner de l'espace à la rivière, rouvrir la section et améliorer les conditions d'écoulement en crues,
- tendre vers une réduction de l'aléa inondation, en rétablissant le champ d'expansion des crues (suppression des merlons en crête de berge) et créant des zones de stockage dynamique des eaux.

Le montant total du projet, sans subvention, a été estimé à 1 056 000 €HT.

Lors des différentes phases d'élaboration de ce dossier, un nouvel acteur susceptible de participer au financement de ce projet a été identifié. Il s'agit de l'Agence de l'Eau.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité,**

- **autorisent Monsieur le Maire à solliciter à son meilleur taux de financement, les subventions de l'ensemble des financeurs et plus particulièrement de l'Agence de l'Eau.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

**IX. ENVIRONNEMENT :** pas de point à l'ordre du jour

**X. SCOLAIRE :** pas de point à l'ordre du jour

**XI. SOCIAL :** pas de point à l'ordre du jour



- XII. **SPORT** : pas de point à l'ordre du jour
- XIII. **CULTURE** : pas de point à l'ordre du jour
- XIV. **ASSOCIATIONS** : pas de point à l'ordre du jour
- XV. **ENFANCE-JEUNESSE** :

**1) Chantiers 3V – gratification des jeunes participants**

Suite à l'organisation par la commune de chantiers jeunes, au titre du dispositif préfectoral « Ville Vie Vacances », il y a lieu de fixer par une délibération le montant de la gratification versée aux participants.

Il est proposé de fixer cette gratification, versée en numéraire par le biais de la régie d'avance de l'administration générale, à 25 euros par demi-journée de 4H30.

**Monsieur BORA O** : *Le prochain chantier aura lieu à l'école des Mollières.*

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, fixent à 25 euros par demi-journée le montant de la gratification versée en numéraire aux participants aux Chantiers Ville Vie Vacances .**

**2) Tarifs Ecole Municipale des Sports**

**Madame DUVINAGE** : Concernant les activités séniors, jusqu'à présent il y avait uniquement de la gym douce, et maintenant il a été décidé de d'organiser d'autres activités, la gym douce, 2 fois par semaine, le mardi et le jeudi, de la marche nordique : 1 mercredi matin par mois, du vélo, le 3<sup>ème</sup> trimestre, le mercredi après-midi, et aussi des sorties.

Il a été décidé de demander une participation lorsque qu'il est nécessaire de prendre un car, et en cas de prestation spécifique. Deux tranches ont été faites : personnes imposables et personnes non imposables, et éventuellement les non-arbreslois.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent les tarifs de l'Ecole Municipale des Sports tant pour les activités 6-16 ans que pour les activités Senior selon les grilles annexées à la présente délibération.**

**3) Convention avec la MJC pour le versement de la subvention de fonctionnement du CLSH – année 2011.**

L'activité de centre de loisirs 4-12 ans développée par la MJC présente un caractère d'intérêt public local car elle permet un accueil d'enfants Arbreslois de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires. Par ailleurs cette action répond aux valeurs éducatives et aux objectifs du Projet Educatif Local de l'Arbresle.

A ce titre la Commune contribue financièrement à cette action par le versement d'une subvention. L'attribution de cette subvention doit se faire dans le cadre d'une convention, jointe en annexe.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la MJC pour trois ans, et fixant les modalités d'attribution de la contribution financière communale au fonctionnement du Centre de Loisirs.**

**4) Convention avec la MJC pour le versement de la subvention de fonctionnement de l'Espace Jeunes – année 2011.**

La mise en œuvre du secteur jeunes 11-17 ans conduite par la MJC présente un caractère d'intérêt public local car elle permet un accueil de jeunes Arbreslois de 11 à 17 ans les mercredis, les temps périscolaires, les samedis et les vacances scolaires. Par ailleurs cette action répond aux valeurs éducatives et aux objectifs du Projet Educatif Local de l'Arbresle et les objectifs développés par la MJC participent de cette politique, à savoir :

- le jeune au cœur des projets
- le lien avec la parentalité
- le lien avec le partenariat local

A ce titre la Commune contribue financièrement à cette action par le versement d'une subvention et la mise à disposition d'un local. L'attribution de cette subvention doit se faire dans le cadre d'une convention, jointe en annexe.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la MJC pour trois ans, et fixant les modalités d'attribution de la contribution financière communale au fonctionnement du secteur Jeunes.**

**5) Chantiers Ville Vie Vacances 2011**

Des chantiers jeunes vont être organisés en 2011, dans le cadre des opérations Ville Vie Vacances. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion.

Ces chantiers se dérouleront sur les périodes suivantes :

- une semaine pendant chacune des périodes de vacances d'hiver, de printemps, d'automne et de Noël,
- deux semaines pendant les vacances d'été.

Les objectifs sont les suivants :

- le respect : des contraintes, des horaires, d'autrui, du travail effectué,
- l'engagement citoyen : sensibilisation au respect des équipements publics,
- la socialisation : établir le dialogue avec les habitants, valoriser les jeunes, favoriser la mixité, impliquer les parents.

Six jeunes entre 16 et 25 ans participeront à chacun des chantiers.

Les partenaires du projet sont la M.J.C, le Département du Rhône, l'OPAC, et le Point Information Jeunesse.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir une subvention de l'Etat et autres partenaires pour financer l'opération Ville Vie Vacances au titre de l'année 2011.**

**XVI. POLITIQUE de la VILLE :** pas de point à l'ordre du jour

**XVII. INTERCOMMUNALITE**

**1) Soutien au compostage – Convention précisant les modalités d'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'achat de composteurs.**

Le conseil communautaire en date du 24 février 2011 a voté une subvention de 25 euros par foyer pour l'achat de composteurs dans la limite de 12 500 euros en 2011 et autant en 2012 soit un total de 1000 foyers dont 174 pour l'Arbresle . Cette subvention est versée dans un premier temps par la commune qui en fin d'année demande le remboursement à la CCPA des subventions ainsi attribuées sur la base d'un état récapitulatif.

Cette mise en place nécessite la conclusion d'une convention entre la CCPA et la commune précisant les modalités d'attribution de la subvention de soutien au compostage.

**Monsieur le Maire :** *Le potentiel de composteurs sur la commune de L'Arbresle a été estimé à 87. C'est la commune qui va s'en occuper, on va globaliser et on enverra le tout à la communauté de communes qui nous remboursera. C'est une occasion ratée pour la communauté de communes de se faire connaître.*

*C'est un peu dommage qu'on ne puisse pas valoriser cette action dans le cadre d'une action globale, que ce soit dans les semaines de l'environnement, le développement durable. Il y avait peut être une animation à créer autour de cela, et là cela va être dispersé dans les communes.*

**Monsieur MAHUET :** *Cela a fait de longs débats en commission, cela n'a pas été simple pour y arriver. Sur la forme on peut regretter que ce ne soit pas la communauté de communes qui gère ce projet jusqu'au bout. Mais cela a le mérite d'exister.*

**Monsieur CHEVALIER :** *Ce qu'on peut c'est que les plus motivés ne seront pas concernés car ils ont déjà leur matériel. Mais si cela peut en plus motiver quelques personnes supplémentaires, on a tout à y gagner.*

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Commune du Pays de l'Arbresle précisant les modalités d'attribution de la subvention de soutien au compostage.**

**XVIII. QUESTIONS DIVERSES –INFORMATION**

**Monsieur BONIFASSI**

Il a été déposé dans les casiers des membres du conseil un programme pour le 10<sup>ème</sup> festival du film rhônalpin. Vous êtes tous les bienvenus, on vous accueillera avec plaisir. Le festival commence le mardi 12 avril, et se termine le 16 avril. Tous les films de ce festival seront présentés en présence du réalisateur du film à chaque fois, ou du scénariste.

**Monsieur le Maire**

La MJC a une nouvelle Directrice, depuis la semaine dernière. Depuis le départ de Jean-Michel PARAVICCINI, nos représentants au conseil d'administration ont été les témoins de pas mal de « soubresauts », visiblement aplanis maintenant. Cette dame arrive de Saint Symphorien sur Coise où elle était en charge du centre socio culturel.

**Madame THERON**

L'ACMR tient son assemblée générale samedi matin, vous êtes tous les bienvenus, c'est au musée gallo romain. Nous sommes invités par le conseil général. On a aussi prévu ensuite la visite du Vieux Lyon guidée par Michel DUPUPET, historien réputé sur Lyon, et cela va nous donner accès à des lieux auxquels on n'a pas le droit, par exemple les caves de la Cour des Loges. Pour ceux déjà bien formés sur la réforme des collectivités territoriales et l'intercommunalité, l'ACMR organise une formation avec l'association des DGS du Rhône le 21 avril à Sathonay Camp, le thème c'est : Statut de l'élu et réforme des collectivités territoriales, c'est animé par Maître Philippe PETIT, avocat réputé sur la place de Lyon.

**Monsieur le Maire**

Cela me fait penser par rapport aux réformes des collectivités territoriales, les choses s'accélèrent, il y aura des propositions de faites d'ici début juillet à la communauté de communes. Il va falloir que l'on donne un avis.

On fera une commission générale pour parler de cette collectivité territoriale et savoir quelle est la position de la commune de L'Arbresle.

**Madame THERON :** *Je pense que les femmes ont particulièrement à se battre sur ce qui nous attend pour 2014.*

**Monsieur MAHUET**

Les élections cantonales ont mis en évidence le problème de la déviation au niveau de la commune d'Eveux, ce n'est pas un refus total, mais un besoin d'aménagement de cette déviation. On a vu cela à travers la presse et à travers le nombre de bulletins nuls qui sont sortis. Est-ce qu'on a d'autres informations ? Ma question exprime une crainte, c'est ce qu'on a connu il y a une dizaine d'années, quand on a raté en 1998 la déviation de L'Arbresle. Il n'y avait pas eu un front uni des communes du canton.

Donc cette position d'Eveux nous interpelle, il faut savoir quelles sont les conséquences à tirer du refus de la population d'Eveux, de voir passer cette déviation telle qu'elle est proposée par le Conseil Général.

**Monsieur le Maire :** *Par rapport au projet qui a été soumis par le conseil général en mai de l'année dernière, un cahier des charges a été voté, ainsi qu'un appel à un bureau d'études.*

*Les habitants d'Eveux se sont mobilisés, et je sais que Bertrand GONIN, le maire d'Eveux, fait une réunion publique au mois de mai, et voir un référendum.*

*Quand les maires de la communauté de communes ont été consultés, il n'y avait pas d'opposition majeure.*

*François BARADUC avait affirmé que de toute façon il consulterait les communes pour minimiser l'impact à la fois dans la population et aussi matériellement sur le terrain, mais que c'était une volonté du conseil général de passer, puisque ce n'est pas la déviation L'Arbresle – Sain Bel comme on pourrait le dire, c'est plutôt un axe structurant pour la vallée. Ce n'est pas la déviation du maire de L'arbresle ou la déviation du maire de Sain Bel.*

*On en est là pour l'instant, il est vrai que les cantonales ont relancé le sujet. On devrait en savoir plus assez rapidement. Je pense que le projet va être réactivé et relancé par le Conseil Général.*

**Monsieur GRUMEL**

Concernant la sécurisation de la rue Gabriel Péri, on a demandé une déviation pendant les travaux d'une durée d'au moins 15 jours, et à partir du 26 avril 2011. Cela va également permettre de terminer la place de la Liberté, en sécurité.

La déviation se fera par Lentilly pour les poids lourds, et Eveux pour les véhicules légers.

**La séance est levée à 22h00.**